



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 135<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 23 - 27.10.2016

Forum des femmes parlementaires

## Réunion-débat : *Préserver les droits et l'avenir des femmes et des filles en période de guerre ou de conflit*

Dimanche, 23 octobre 2016  
14 h 30 – 16 h 30, Salle 2, niveau 0, CICG

**Contexte :** Les droits qui reviennent à chaque être humain ont été consacrés il y a longtemps par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces droits sont universels, interdépendants et indivisibles. La guerre et les conflits ne peuvent pas être invoqués pour limiter ou suspendre l'exercice de ces droits : ceux-ci doivent être appliqués en tout temps, partout et à chacun. On ne peut plus laisser les femmes et les filles de côté et les considérer comme de simples victimes de la guerre. Il faut qu'en période de guerre ou de conflit, elles puissent continuer à jouir de leurs droits et agir en tant que vecteurs du changement. Réaliser cet impératif demeure un défi majeur, puisque la discrimination et la violence fondées sur le sexe qui prévalent souvent en temps de paix sont exacerbées durant les conflits. Trop souvent, on empêche les filles, et les jeunes femmes en particulier, d'accéder à des services et à une éducation de base en raison de difficultés sur le plan sociétal, économique et sécuritaire. Leur avenir s'en retrouve compromis et elles sont davantage menacées par la violence sexuelle, la traite et les mariages d'enfants\*. Près de 250 millions d'enfants se trouvent actuellement dans des pays touchés par les conflits et 10 millions d'enfants supplémentaires vivent en tant que réfugiés, principalement dans les pays voisins. Un enfant réfugié est cinq fois plus susceptible d'être déscolarisé qu'un enfant non réfugié. Les filles sont particulièrement désavantagées par rapport aux garçons, puisqu'elles ont 2,5 fois plus de chances d'être déscolarisées lorsqu'elles se trouvent dans un pays en proie aux conflits. Il est temps de prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à la situation et éviter que toute une génération ne soit sacrifiée au nom des conflits et de la guerre.

Les participants à ce débat aborderont les questions suivantes :

- Comment garantir les droits fondamentaux des femmes et des filles à l'éducation et à la santé en période de conflit, notamment dans le cadre de déplacements et dans les camps de réfugiés ?
- Quelles mesures se sont révélées efficaces pour protéger les femmes et les filles de la violence, des pratiques préjudiciables, de la traite et de l'exploitation dans des régions touchées par des conflits ?
- Les programmes éducatifs mis en œuvre en période de conflit, dans le cadre de déplacements et dans des situations d'après-conflit, ont-ils permis de bâtir des sociétés plus respectueuses de l'égalité entre les sexes et plus pacifiques ?
- Comment concevoir au mieux les efforts de reconstruction après-conflit visant à autonomiser les femmes et les filles et à faciliter leur réintégration dans la société, l'éducation et l'économie ?

**Résultats attendus :** Le débat permettra aux parlementaires de s'inspirer des meilleures pratiques employées pour garantir que les femmes et les filles touchées par des conflits peuvent accéder à la santé, à l'éducation et à l'autonomisation, et sont protégées contre la violence, les pratiques préjudiciables, la traite et l'exploitation.

**Déroulement :** Au cours du débat, les intervenants feront des observations liminaires. Ensuite, les participants procéderont à un échange d'opinions, de questions et de réponses.

\* Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Recommandation générale n°30 (2013) sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après-conflit : [http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/GC/30&Lang=fr](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/GC/30&Lang=fr)